Votre cadre de vie
QUALITÉ DE L’AIR ET DE L’EAU

Éléments vitaux, l’air et l’eau qui nous entourent sont le fruit d’une attention constante aux questions qui garantissent l’harmonie de l’environnement, du bien vivre ensemble et de la santé publique. La ville de Beaufort-en-Anjou s’appuie sur un ensemble de réglementations établi par des organismes qui les surveillent.



Les eaux destinées à notre consommation ménagère de tous les jours, sont contrôlées à de multiples reprises, de façon très complète. Les bilans mensuels et annuels de ces contrôles, sont là pour nous le garantir.
Le STGS, au service de l’eau et de l’environnement, accompagne les collectivités locales dans la gestion de leur service des eaux et d’assainissement.

Qualité de l’eau distribuée : cliquez ici

En savoir plus (paiement de vos factures, mutations, réclamations…) : cliquez ici

Consultez les rapports d’activités eau potable, assainissement collectif et non collectif : cliquez ici.

La qualité de l’air mesurée en continu avec Air Pays de la Loire.
Monoxyde de carbone, poussières, dioxyde soufre ou d’azote, ozone : tous les paramètres relatifs à la pollution atmosphérique sont enregistrés chaque jour. Ce dispositif de surveillance s’articule autour d’Air Pays de la Loire, une structure regroupant services de l’État, industriels, collectivités territoriales, associations et personnes qualifiées. Le réseau “Atmo” s’attache localement à l’information, à la prévention et à la mise en alerte en cas de dépassement des seuils autorisés.
En savoir plus : cliquez ici

Allergies : Les pollens
Du printemps à l’automne, des vagues de pollens utilisent les courants pour se propager.
Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (R.N.S.A) étudie le contenu de l´air en particules biologiques et les incidences sur le risque allergique pour la population.
En savoir plus : cliquez ici

Les restrictions en eau en vigueur
Afin de protéger les cours d’eau les plus sensibles, la préfecture de Maine-et-Loire prend, chaque année, différentes mesures de protection de la ressource en eau. En fonction de la météo et des débits constatés, un classement des eaux superficielles ou souterraines est établi par couleur.
Il existe quatre niveaux de restrictions en eau : Vigilance, Alerte, Alerte renforcée et Crise. Chacune d’entre elles vous informe des règlementations en cours pour l’arrosage, le nettoyage, les travaux…

Une plateforme « *Vigie Eau* » est ouverte pour mieux comprendre les restrictions en eau sur sa commune, mais aussi dans toutes les communes de France.
Pour y accéder c’est simple :
1- Allez sur https://vigieau.gouv.fr
2-Indiquez votre adresse postale.
3-Retrouvez les restrictions en cours sur Beaufort-en-Anjou.
En plus des restrictions, des éco-gestes vous sont proposés pour limiter la consommation d’eau à l’échelle individuelle. Un bon moyen de préserver les ressources en eau et d’éviter que la situation s’aggrave.